



VILLE DE
LURE



D.I.C.Ri.M

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES

**R!SQUES
MAJEURS**



Document d'information à destination de la population

**MIEUX INFORMÉS
NOUS SOMMES MOINS VULNÉRABLES**

EDITO DU MAIRE



LE DICRIM EN BREF

L'objectif du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est d'informer le citoyen sur certains dangers auxquels il peut être exposé, sur leurs implications et sur ce qu'il doit faire en cas de crise. Ainsi, un citoyen bien informé est moins vulnérable.

Le DICRIM est donc un document d'information et de prévention. S'il doit être examiné et conservé, il ne doit pas créer une anxiété dans l'esprit collectif car les risques pointés sont extrêmement réduits.

Ces risques majeurs sont listés dans une finalité pédagogique et le DICRIM est destiné à informer les luronnnes et les lurons sur la conduite à tenir et les consignes à appliquer en cas d'alerte.

Il synthétise le plan communal de sauvegarde (PCS) qui définit notamment les dispositions que la collectivité municipale met en oeuvre pour secourir et soutenir, en cas de besoin, la population.

Celui-ci est naturellement consultable en Mairie, sur simple demande, dans sa version complète.

Bonne lecture de ce fascicule de protection civile (version 2021).

Éric HOULLEY
Maire de Lure

5	DÉFINITION D'UN RISQUE MAJEUR
6	CONSIGNES GENERALES LORS D'UNE ALERTE
7	SYSTEMES D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS
8	RESPONSABILITES PARTAGEES
10	LE RISQUE INONDATION
11	LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES
12	LE RISQUE SEISME
13	LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN
15	L'HEBERGEMENT D'URGENCE
16	COMMENT SE PREPARER A UNE SITUATION DE CRISE
17	CONTACTS UTILES / POUR EN SAVOIR PLUS
18	S'INFORMER, SE PREPARER POUR D'AUTRES RISQUES
19	RESUME DES CONDUITES A TENIR





INFORMER, SENSIBILISER.

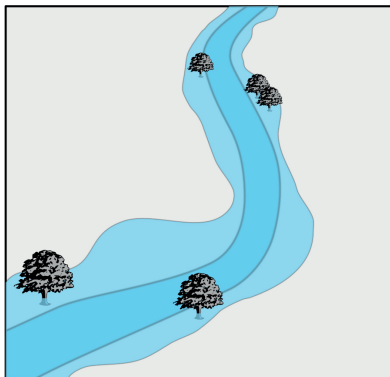
La mise en œuvre d'une démarche d'information préventive des populations face aux risques majeurs, et notamment l'élaboration du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), est une étape du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Cette information des populations, par l'intermédiaire de cette brochure DICRIM, distribuée avec le bulletin municipal a lieu en même temps que l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde de la Ville de Lure.

Les actions d'information de la population sont donc intimement liées à la démarche du Plan Communal de Sauvegarde.

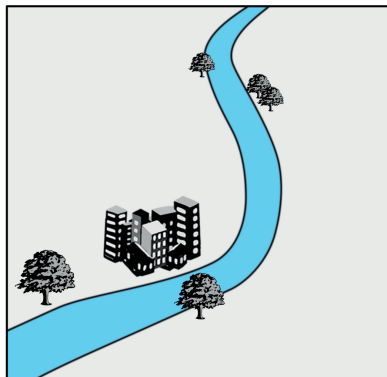
Le recensement et le diagnostic des risques sont communs aux deux documents. Les approches sont complémentaires, elles permettent de donner tout son sens à l'information délivrée au citoyen et plus particulièrement aux consignes réunies dans le DICRIM qui conditionnent la réaction de la population en cas d'évènement.

DÉFINITION D'UN RISQUE MAJEUR



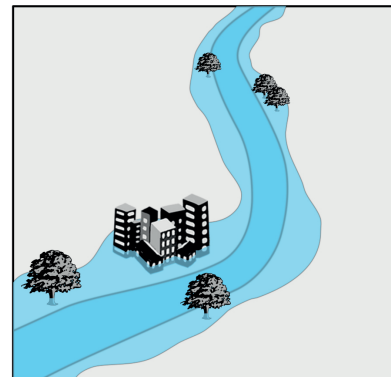
Aléa

Crue du cours d'eau avec débordement dans le lit majeur



Enjeu

Personnes, biens, activités économiques, etc.



Risque

Inondation de gravité variable selon l'aléa (ampleur de la crue) et l'enjeu (vulnérabilité)

4

RISQUES MAJEURS IDENTIFIÉS PAR LA PREFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE SUR LA COMMUNE DE LURE :



**INONDATION
RIVIERE OGNON**



**SEISME
ZONE FAIBLE**



**TRANSPORT DE MATIERES
DANGEREUSES**



**MOUVEMENT
DE TERRAIN**

CONSIGNES GÉNÉRALES LORS D'UNE ALERTE

CONSIGNES	RÈGLES ASSOCIÉES	POURQUOI ?
	Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.	Pour vous protéger.
	Fermez portes et fenêtres.	Pour ralentir l'entrée de l'eau ou du gaz et limiter les dégâts.
	Écoutez la radio. France INFO 104.5 FM. Téléchargez l'Application france info (Android & iOS)	Pour vous tenir informé et connaître les consignes de sécurité.
	Coupez l'électricité et le gaz.	Pour éviter l'électrocution ou l'explosion.
	Gagnez rapidement un point en hauteur.	Pour vous mettre à l'abri.
	Si vous êtes à l'intérieur mettez-vous près d'un mur, d'une colonne portouse ou sous des meubles solides.	Pour vous protéger des chutes d'objets.
	Si vous êtes à l'extérieur éloignez-vous des bâtiments.	Pour éviter d'être enseveli.
	Ouvrez le portail de votre habitation.	Pour faciliter l'accès aux secours.
	Éloignez-vous de la zone dangereuse.	Pour éviter de vous blesser.

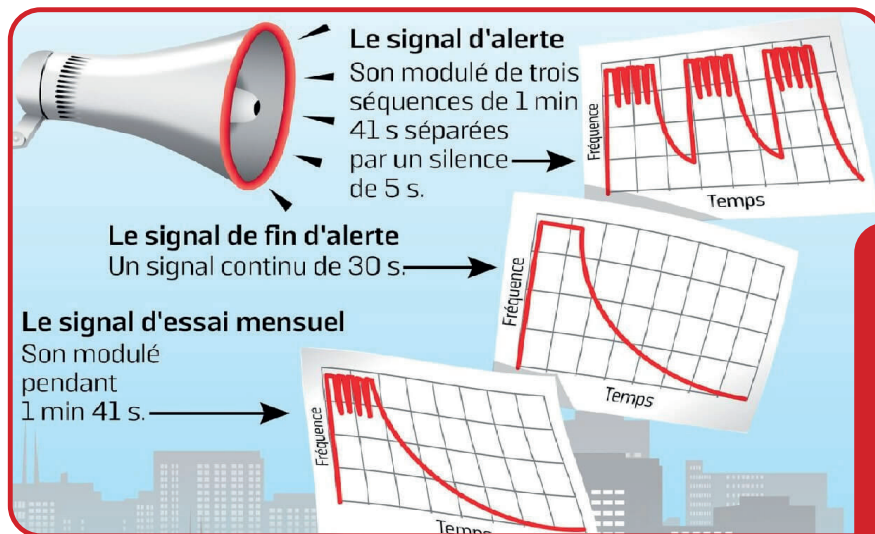
CONSIGNES	RÈGLES ASSOCIÉES	POURQUOI ?
	Ne téléphonez pas sauf urgence médicale.	Pour garder les lignes libres pour les secours.
	N'allez pas chercher vos enfants à l'école.	Pour éviter de bloquer les voies prioritaires aux secours. Vos enfants sont pris en charge par les enseignants formés.
	Ne fumez pas, ni flamme, ni étincelle.	Pour éviter une explosion ou un départ de feu.
	Ne prenez pas votre véhicule.	Pour ne pas gêner la circulation des véhicules de secours.
	Ne revenez pas sur vos pas.	Pour ne pas vous mettre en danger sur le lieu du sinistre.
	Ne regagnez pas votre habitation si celle-ci a été endommagée.	Pour éviter de vous blesser ou d'être enseveli.



Pour être informé, rendez-vous
sur le site de la ville
www.lure.fr
rubrique Risques Majeurs

Pour faire face aux risques majeurs présents sur notre territoire, la commune de Lure a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce dispositif représente l'échelon communal de la Sécurité Civile et permet ainsi aux services communaux et aux élus de s'organiser avant, pendant et après la crise. Ce PCS vise à assurer la sauvegarde de la population et la protection des biens et traite aussi bien à travers des modalités d'alerte, des missions de chacun et des moyens alloués à la gestion d'un phénomène majeur.

SYSTÈME «ALERTE et INFORMATION DES POPULATIONS» (S.A.I.P.)



Tous les premiers mercredi du mois à midi, les sirènes font l'objet d'un exercice.

Cet essai mensuel ne comprend qu'un seul cycle d'une minute et quarante et une secondes seulement.

Indiquez à la Mairie si vous êtes hors de portée du signal.

ÉCOUTEZ
LES RADIOS



FRANCE INFO 104.5

VÉHICULES
AVEC HAUT PARLEUR



Passage dans les
quartiers

L'APPLICATION
INTRAMUROS



à télécharger

QR CODE à scanner
pour charger l'application



DES RESPONSABILITÉS PARTAGÉES



LES ECOLES

Les établissements scolaires, via leur Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), mettent les enfants en sécurité. Inutile d'aller les chercher.

Informations disponibles sur :

<https://eduscol.education.fr/1010/eduquer-la-responsabilite-eduquer-la-securite>



LES SERVICES DE SECOURS

Les services de secours, Gendarmerie, police, pompiers interviennent.

Ils s'occupent des missions de secours (Evacuation, sécurisation des sites, interdiction).



LES CITOYENS

En tant que citoyen, soyez acteur de votre sécurité.

Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS) consultable sur :

<https://www.interieur.gouv.fr/Media/Securite-civile/Files/je-me-protege-en-famille>

Vous devez respecter les consignes de sécurité.



LA PREFECTURE

La Préfecture coordonne les interventions en cas de sinistre important.

Le Préfet devient le Directeur des Opérations de Secours (DOS) et met en place une cellule de crise. Il s'appuiera dans ce cas sur le Plan ORSEC.



LA MAIRIE

Le Maire déclenche le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Ses équipes fournissent les moyens logistiques et prennent en charge les évacués potentiels.

L'AFFAIRE DE TOUS.



L'information de la population doit être réalisée dans un esprit de coopération mutuelle entre les services de l'État et les collectivités locales, afin d'assurer une prévision efficace des risques majeurs.

La sécurité n'est donc plus tant l'affaire de spécialistes que celle de tous...

En somme, la culture du risque se construit et s'entretient.

... C'est ensemble qu'il faut se préparer à faire face aux événements afin d'en limiter les conséquences, dans un esprit de rassemblement, de cohésion et de solidarité...

Fabienne BALUSSOU, Préfète de la Haute-Saône

(du 26 novembre 2019 au 7 octobre 2021)

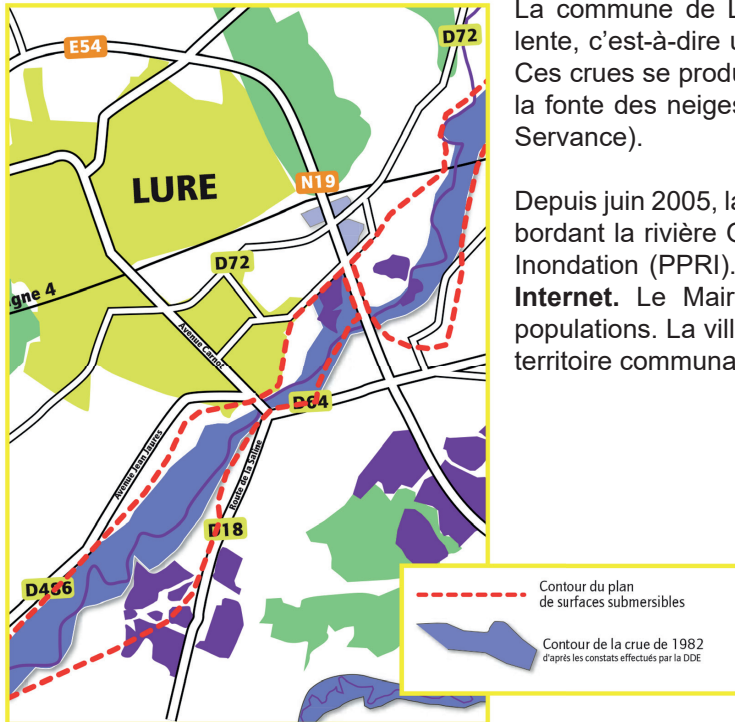
Extrait du DDRM 70 version 2020



LE RISQUE INONDATION

Gravité : **MOYEN**

Probabilité : **PROBABLE**



La commune de LURE est concernée par des inondations de type crue lente, c'est-à-dire une montée progressive des eaux de la rivière OGNON. Ces crues se produisent lors d'une période longue de forte pluie, ou lors de la fonte des neiges du bassin supérieur de la rivière (source au Ballon de Servance).

Depuis juin 2005, la commune de Lure ainsi que plusieurs autres communes bordant la rivière OGNON disposent d'un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI). **Pour le consulter : PPRI Lure – Ville de Lure.fr sur Internet.** Le Maire de Lure organise périodiquement l'information des populations. La ville de Lure installe et entretient les repères de crues sur le territoire communal.



AVANT

Informez-vous sur votre exposition à ce risque



PENDANT

Respectez les consignes, elles vous protègent



APRÈS

Prenez des photos des dégâts



AÉRER

Ouvrez les fenêtres et aérez les bâtiments



ENTRAIDE

Dans la mesure du possible apportez votre aide

RENSEIGNEZ VOUS A LA MAIRIE pour connaître votre exposition au risque "inondation".

LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Gravité : **IMPORTANTE**

Probabilité : **TRÈS IMPROBABLE**



AVANT

Informez-vous sur votre exposition à ce risque



PENDANT

Respectez les consignes, elles vous protègent



APRÈS

Prenez des photos des dégâts



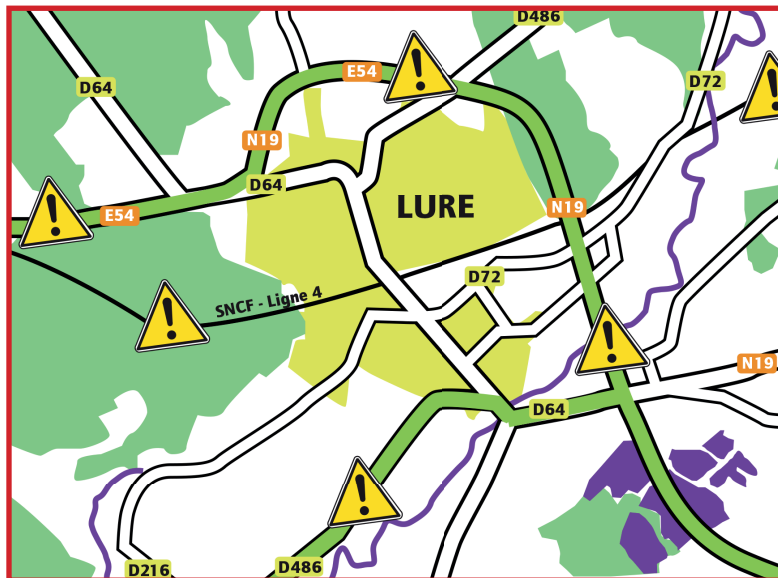
AÉRER

Ouvrez les fenêtres et aérez les bâtiments



ENTRAIDE

Dans la mesure du possible apportez votre aide



La commune de LURE est traversée par des grandes voies de circulation **TRÈS FRÉQUENTÉES** par des véhicules transportant des matières dangereuses, ainsi que par des conduites fixes de matières dangereuses (un oléoduc et un gazoduc).

Bien qu'il n'y ait pas eu d'accident de transport depuis plusieurs années, il convient cependant d'anticiper un accident majeur survenant sur la 4 voies ou sur la ligne de chemin de fer.

Si votre habitation est à proximité de ces grandes voies de circulation, soyez attentifs à ce risque, anticipez en réalisant un exercice de confinement, dotez-vous de votre **KIT D'URGENCE** (composition du kit détaillée dans cette brochure en page 16).



LE RISQUE SÉISME

Gravité : **MOYEN**

Probabilité : **FAIBLE**



La commune de LURE est située en zone de faible sismicité. La gravité d'un séisme est mesurée sur l'échelle de RICHTER qui classe les séismes selon leur amplitude de 1 à 9 (ci-dessous). La ville de Lure est située dans une zone de faible sismicité ce qui signifie que la probabilité d'un séisme est réduite.

Cependant il est communément admis par les sismologues que l'amplitude ne peut être prévue avec précision.



Magnitude	Effets engendrés
9	Destruction totale à l'épicentre, et possible sur plusieurs milliers de km
8	Dégâts majeurs à l'épicentre, et sur plusieurs centaines de km
7	Importants dégâts à l'épicentre, secousse ressentie à plusieurs centaines de km
6	Dégâts à l'épicentre dont l'ampleur dépend de la qualité des constructions
5	Tremblement fortement ressenti, dommages mineurs près de l'épicentre
4	Secousse sensible, mais pas de dégâts
3	Seuil à partir duquel la secousse devient sensible pour la plupart des gens
2	Secousse ressentie uniquement par des gens au repos
1	Secousse imperceptible



AVANT

Informez-vous sur votre exposition à ce risque



PENDANT

Respectez les consignes, elles vous protègent



QUITTER

Les bâtiments avec votre kit URGENCE



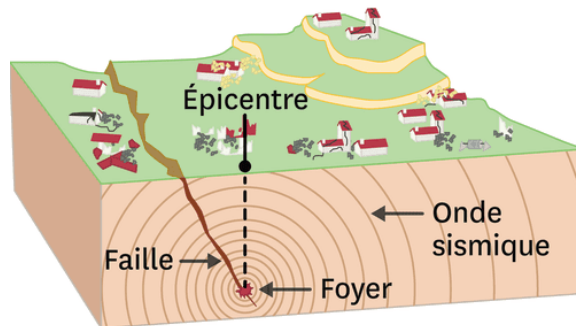
APRÈS

Prenez des photos des dégâts



ENTRAIDE

Dans la mesure du possible apportez votre aide



LE RISQUE MOUVEMENT DU SOL (Rétractation Argile)

Gravité : **FAIBLE**

Probabilité : **ÉLEVÉE**



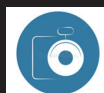
AVANT

Informez-vous sur votre exposition à ce risque



PENDANT

Respectez les consignes, elles vous protègent



APRÈS

Prenez des photos des dégâts



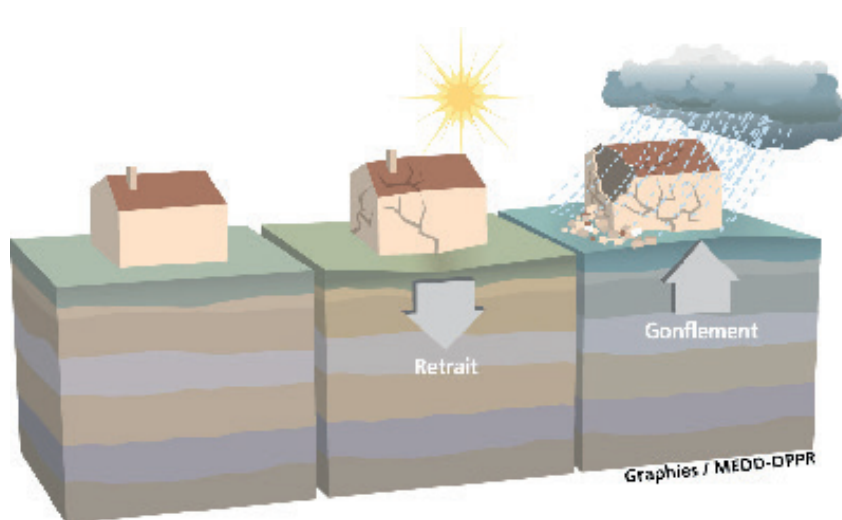
QUITTER

Les bâtiments avec votre kit URGENCE



ENTRAIDE

Dans la mesure du possible apportez votre aide



Le phénomène se manifeste par des fissures importantes, des craquements du bâtiment, qui peuvent s'amplifier et aller jusqu'à l'effondrement de l'immeuble.

La commune de LURE est exposée au risque de gonflement/rétractation des sols argileux.

SAVOIR ANTICIPER.

Se préparer pour mieux se protéger et protéger sa famille, c'est connaître les gestes et conduites à tenir pour faire face à un événement ou à une période particulièrement risquée pour l'ensemble de la population. Ainsi,

- * Le grand froid persistant**
- * La canicule**
- * Les pandémies**
- * Les orages avec précipitations exceptionnelles**
- * Les vents très violents**
- * Les accidents industriels dans notre environnement proche**
- * La pollution de l'air, de l'eau....**

sont autant de situations pour lesquelles il convient de se préparer en se tenant informé sur les gestes et conduites à adopter.

L'HÉBERGEMENT D'URGENCE : solidarité et bienveillance



EN CAS DE NECESSITÉ :

ARMEMENT D'UN CENTRE D'ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT (CARE)

ESPACE DU SAPEUR capacité 300 personnes



Ce lieu d'accueil, **CARE**, est armé en partenariat avec la Préfecture de la Haute Saône ainsi que les entreprises locales et les associations caritatives mobilisables par le **Plan Communal de Sauvegarde P.C.S. et la zone de défense**.

L'hébergement d'urgence doit permettre d'abriter la population ne disposant plus de son habitat et n'ayant pas de solution alternative. Si l'événement s'inscrit dans la durée, un hébergement intermédiaire permettra d'assurer le relais : hôtels, centres de vacances, internats,...

Le ravitaillement d'urgence permet de couvrir les premières vingt-quatre heures qui suivent l'événement. De type « panier froid », il peut se consommer sans préparation. Au-delà de cette période, un ravitaillement intermédiaire sera mis en place faisant appel à une organisation logistique dédiée (cantine scolaire, restaurant d'entreprise, ...).

Le soutien médico-psychologique est assuré par des médecins, psychologues et infirmiers au sein du dispositif de soutien. Mobilisant en priorité la ressource communale, les unités de soutien médico-psychologiques sont renforcées par la Préfecture de la Haute Saône.

L'information et le soutien administratif. La fonction d'information fournit des éléments fiables sur l'événement, les mesures en cours et les évolutions attendues. Elle débute dès l'accueil et se développe par la suite. Le soutien administratif permet aux populations, via un guichet unique, d'entamer leurs démarches administratives (assurances, demande de logement, papiers d'identité,...)

L'assistance matérielle. Cette mission vise à distribuer des effets de première nécessité (vêtements, nécessaire d'hygiène, matériel de puériculture, etc...). Elle est essentiellement assurée par des associations caritatives. Le cas échéant et sur demande formulée auprès du Préfet, elle peut prendre la forme d'une aide financière d'urgence pour les personnes totalement démunies.



COMMENT SE PRÉPARER À GÉRER CE TYPE D'ÉVÈNEMENT ?

Les radios PARTENAIRES

- FRANCE BLEU VESOUL : 101.4 FM
- FRANCE INFO VESOUL : 104.4 FM
- FRANCE INTER VESOUL : 90 FM
- RADIO STAR : 100.7 FM
- PLEIN COEUR FM : 107.5 FM

En cas d'événement de sécurité civile :

Sous l'autorité du Maire, Directeur des Opérations de Secours, la Police Municipale de la Ville de Lure intervient directement, en collaboration avec la Gendarmerie, afin d'assurer la protection des populations.

Elle diffusera l'alerte dans les quartiers, fera respecter les consignes de sécurité et apportera aide et soutien aux habitants qui seraient en difficulté.

La police municipale vous invite à respecter les consignes données par le DICRiM remis à la population luronne et disponible en version numérique sur le site Internet de la Ville.



CONSTITUEZ VOTRE KIT D'URGENCE

*EN CAS DE CONFINEMENT
OU A EMMENER
AVEC VOUS EN CAS D'EVACUATION*

- ☐ Lampe de poche
- ☐ Gilet sécurité - chasuble fluo
- ☐ Bouteille d'eau
- ☐ Trousse de premiers soins
- ☐ Radio à piles
- ☐ Nécessaire de toilette
- ☐ Vêtements de rechange
- ☐ Couverture de survie
- ☐ Papiers importants
- ☐ Médicaments spécifiques

LES CONTACTS UTILES



LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

LES **NUMÉROS**
D'APPEL D'URGENCE
PERMETTENT DE JOINDRE
GRATUITEMENT
LES SECOURS PUBLICS
24H/24 & 7J/7

GENDARMERIE

17 ou
03 84 30 48 00

URGENCES

112

ACCUEIL PERSONNES
SANS ABRIS

115

POMPIERS

18

POLICE
MUNICIPALE

03 84 89 02 35

PREFECTURE
HAUTE SAONE

03 84 77 70 00

SAMU

15

MAIRIE
DE LURE

03 84 89 01 01

HOPITAUX

LURE / VESOUL
03 84 96 60 60
TREVENANS
03 84 98 20 20

Vous avez des voisins ou des connaissances touchées par un événement climatique, un risque majeur ou les conséquences d'un accident industriel, soyez SOLIDAIRES

- Soyez à leurs côtés, ne les laissez pas seuls et démunis.
- Soyez attentifs à vos voisins âgés, ce sont des concitoyens plus vulnérables.
- Prenez des nouvelles, proposez votre aide.
- Signalez au CCAS ce qui vous semble inquiétant les concernant.

Souvent la réserve ou la discrétion, la peur de gêner... conduisent à ne pas agir alors que la solidarité est toujours la bienvenue.

S'INFORMER, SE PRÉPARER POUR D'AUTRES RISQUES



RISQUE GRAND FROID PERSISTANT

Consultez :
<https://www.gouvernement.fr/risques/grand-froid>



ALERTE CANICULE

Consultez :
<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-etenvironnement/risques-climatiques/canicule>
NUMERO UTILE 0800 06 66 66



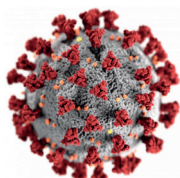
RISQUE INDUSTRIEL

Consultez :
<https://www.gouvernement.fr/risques/accident-industriel>
1 site classé SEVESO à proximité
FAURECIA Magny-Vernois



RISQUE NEIGE, VERGLAS, ORAGE, VENTS EXCEPTIONNELS

Consultez :
<https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/Conseils-face-aux-vigilances-meteo/Que-faire-en-cas-de-vigilance-neige-verglas>



RISQUE ÉPIDÉMIE/ PANDÉMIE

Consultez :
<https://www.gouvernement.fr/risques/plan-pandemie-grippale>



DOSSIER DÉPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS

Recherche internet : [DDRM70](#)

Le CCAS pourra soutenir les habitants sinistrés, leur apporter une aide pour se reloger, pour les informer, la mise en place de points de rencontre, les orienter vers des structures spécialisées, les accompagner et faciliter les démarches administratives telles que la sollicitation d'aides financières, le remplacement de papiers perdus, la déclaration auprès des assurances...

Bien informé, mieux protégé !

RÉSUMÉ DES CONDUITES À TENIR DÈS L'ALERTE



INONDATION



Montez à l'étage, ou en hauteur



Ecoutez les radios FM
France Bleu Besançon 101.4



Confiniez-vous
Fermez portes et fenêtres



Ouvrez votre portail pour
permettre aux secours
d'accéder à votre habitation



TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Ecoutez les radios FM
France Bleu Besançon 101.4



Confiniez-vous
Fermez portes et fenêtres



Coupez le gaz et l'électricité,
n'allumez pas de flamme



Entrez dans le bâtiment le plus
proche



SEISME



Eloignez-vous de la zone
dangereuse



Si vous êtes à l'extérieur,
éloignez-vous des bâtiments



Si vous êtes à l'intérieur
mettez-vous près
d'un mur, d'une colonne
porteuse ou sous
des meubles solides



MOUVEMENT DES SOLS



Quittez le bâtiment dangereux



Coupez le gaz et l'électricité



Alertez la Mairie.
Contactez votre assureur

**VILLE DE LURE,
FACE AUX RISQUES
SOYONS SOLIDAIRES**